

Delémont, le 10 mai 2023

## PROCES - VERBAL

de la 7<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue jeudi 4 mai 2023, dans les locaux de à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

---

### Sont présents :

#### Comité de l'AFCI-JU :

- M. Vincent Bédât, président
- M. Pierre-Alain Berret
- M. François Biedermann
- M. Jonathan Chevrolet
- M. Vincent Joliat
- M. Loïc Stalder
- Mme Marlyse Fuhrer

#### Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- Mme Caroline Balmer
- M. Raphaël Ciochi
- Mme Nadia Freiburghaus
- M. Gabriel Willemin
- Mme Noémie Milan, secrétariat de l'AFCI-JU

#### Vérificateur des comptes :

- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Grégory Schaffner

#### Invités :

- Anne-Sophie Erard, animatrice CI
- M. Jean-René Brahier, animateur CI

#### Entreprises formatrices :

- AJAM, Mme Anne Eicher
- Ateliers Busch SA, Mme Marie-Emilie Nicoulin
- BAT, Mme Nathalie Burgi
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura, M. Pierre-Alain Berret
- Commune de Develier, M. Vincent Chételat
- Efteor SA, Mme Muriel Roth
- FER CIAB, M. Vincent Bédât
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Grégory Schaffner
- Municipalité de Porrentruy, Mme Coralie Crelier
- RCJU, M. Jonathan Chevrolet/Mme Elodie Lovis
- SEC c/o Fondation MEDHOP, M. Vincent Joliat
- Service sociaux régionaux, Mme Laura Lischer

17 entreprises formatrices se sont excusées.

#### Procès-verbal :

- Mme Marlyse Fuhrer

*Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.*

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture et salutations
  2. Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2022
  3. Rapport d'activité
  4. Rapport du président de la Commission de formation
  5. Election partielle au Comité
  6. Election de l'organe de contrôle (Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl)
  7. Comptes 2021 – 2022
  8. Rapport de l'organe de contrôle
  9. Fixation des cotisations
  10. Budget 2022 – 2023
  11. Décision de principe sur la participation au Salon de la formation 2024
  12. Divers et propositions individuelles
- 

### **1. Ouverture et salutations**

M. Vincent Bédard, président, ouvre la 7<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il salue en particulier Mme Camille Cattin, psychologue au Centre d'orientation scolaire et professionnelle, qui présentera un exposé sur le thème « Accompagner les jeunes en formation professionnelle : le défi pour les amener à devenir autonome ». Il la remercie d'avoir accepté notre invitation et se réjouit de l'entendre à l'issue de la partie statutaire de l'Assemblée.

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. 12 entreprises sont présentes pour un total de 23 voix. La majorité absolue est donc de 12. L'Assemblée élit Mme Muriel Roth, de la société Efteor SA, à Bassecourt, en qualité de scrutatrice.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 5 avril 2023 avec la convocation.

### **2. Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022**

Le procès-verbal de la 6<sup>e</sup> Assemblée ordinaire est disponible sur le site de l'AFCI-JU depuis le 4 juillet 2022. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Rapport d'activité**

M. Vincent Bédard signale que durant l'année écoulée, le Comité de l'AFCI-JU a traité les affaires courantes de l'Association, notamment celles liées aux finances de l'Association. Il s'est par ailleurs penché sur les quelques dossiers suivants :

**Commission de formation :** il a pris acte de la démission de Christine Dobler, en raison de son changement d'activité professionnelle. Elle a été active au sein de la Commission de formation depuis 2018. En reconnaissance de son engagement, une petite attention lui sera remise lors de la prochaine séance de la Commission. L'Assemblée lui souhaite plein succès dans ses nouvelles

fonctions et lui adresse ses sincères remerciements pour son engagement et sa disponibilité. Pour la remplacer, le Comité attend une proposition de la République et Canton du Jura.

**Organisation des Cours interentreprises :** le Comité été informé sur le déroulement des Cours interentreprises, que ce soit au niveau de l'organisation, du contenu et de la discipline. S'agissant de cette dernière, il a pu constater que la mise en application du règlement d'organisation des Cours interentreprises proposé par la Commission de formation, fixant notamment les sanctions à l'encontre des personnes en formation qui arrivent en retard, qui manquent les CI ou qui demandent des reports de cours, a porté ses fruits. Le secrétariat a dû faire face à un nombre moins important de sollicitations.

**Réforme 2023 :** le Comité a avalisé les différentes démarches entreprises par la Commission de formation au sujet de la mise en place de la réforme 2023. Dans les grandes lignes, il s'est agi :

- De nommer un mastertrainer chargé de former les animateurs des CI et les formateurs en entreprises. Notre confiance en Pierre Nendaz a été renouvelée. C'est également lui qui a été choisi par la Commission de formation du Jura bernois, de sorte que nous pouvons entrevoir des possibilités de synergie entre les deux commissions non seulement pour la formation des formateurs, mais également pour l'organisation des Cours interentreprises.
- De mandater des représentants de la Commission de formation et des animateurs pour participer aux différents cours mis sur pied par notre organisation faîtière, la CIFIC-CH.
- D'organiser la formation des formateurs en entreprise, en collaboration avec le Service de la formation postobligatoire et la direction de la division commerciale du CEJEF. Compte tenu du fait que l'Ecole sera considérablement impactée par cette réforme, nous avons finalement décidé conjointement de séparer les séances d'information, avec d'un côté celles consacrées aux questions contractuelles et scolaires et de l'autre celles liées aux cours interentreprises.

**Site internet :** en lien avec la réforme de la formation, le site internet de l'AFCI-JU a été quelque peu adapté, avec un onglet destiné aux formateurs en entreprises. Toutes les informations en lien avec le suivi des apprentis et des stagiaires s'y trouvent, ainsi que tous les cours organisés par la Commission de formation, que ce soit les cours de base, cours de mise à jour, cours de la théorie à la pratique.

**Remerciements :** le président termine son rapport en remerciant les entreprises formatrices, notamment les 81 qui sont membres de notre Association, les membres du Comité, ceux de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association. Il remercie également le secrétariat pour le travail.

**Secrétariat :** consécutivement au départ en retraite de Marlyse Fuhrer, qui interviendra au 30 juin 2023, le Comité a nommé Noémie Milan en qualité de secrétaire-trésorière. Elle représentera l'Association dans la correspondance et dans nos relations bancaires. Il félicite Noémie Milan et lui adresse plein succès dans sa nouvelle fonction.

Pour terminer son rapport Vincent Bédât rend hommage à Marlyse Fuhrer, qui partira en retraite à fin juin. Il rappelle son parcours depuis l'entrée en vigueur de la réforme en 2023, et notamment les faits importants, tels que la réforme 2012, puis la création en 2015 de l'AFCI-JU, consécutive à la fusion de la CIFIC-JU avec l'ABAP-JU, et enfin la réforme 2023. Il lui adresse ses remerciements pour son engagement et son dévouement et lui remet une attention.

Marlyse Fuhrer remercie Vincent Bédât pour ce message et pour le cadeau. Elle adresse quelques mots de reconnaissance à l'Assemblée et souhaite bon vent à l'AFCI-JU.

#### **4. Rapport du président de la Commission de formation**

En sa qualité de président de la Commission de formation, Vincent Chételat présente le bilan des activités de la Commission de formation depuis la précédente Assemblée.

Il débute son rapport en communiquant quelques chiffres au sujet des cours interentreprises :

- Personnes en formation :
  - Stagiaires : 53 personnes en stage, 3 candidats libres et 5 en voie longue, qui suivent 6 jours de CI
  - Apprentis : **Volée 2020 – 2023** : 51 apprentis (32 l'année dernière), qui suivent 2 jours de CI  
**Volée 2021 – 2024** : 41 apprentis, qui suivent 2 jours de CI  
**Volée 2022 – 2025** : 45 apprentis, qui suivent 4 jours de CI

- animateurs :

Nous comptons

- 7 animateurs des CI, 2 animateurs pour le cours « Capacité d'apprentissage dans le domaine de l'automarketing.
- Dans le cadre de la réforme, 2 nouvelles animatrices seront formées. En revanche, MM. Roger Friche et Jean-René Brahier cesseront d'animer les CI. Il les remercie sincèrement pour toutes ces années au service des apprentis et stagiaires.

- Règlement des CI :

Le règlement des Cours interentreprise élaboré l'année dernière a été mis en application. Les sanctions liées aux retards et aux demandes de déplacement des jours de cours ont eu un effet positif. Mais il y a toujours quelques indisciplinés, et souvent toujours les mêmes.

La procédure de qualification s'est très bien déroulée. Il profite de cette occasion pour remercier les deux personnes responsables de l'organisation de ces examens, à savoir Mme Maude Thiébaud et M. Raphaël Ciochi.

#### **Réforme de la formation**

La réforme de la formation est en cours et la nouvelle Ordonnance entrera en vigueur en août 2023. Le nouveau concept touchera davantage l'école que les CI, mais nécessitera une formation pour l'ensemble des formateurs en entreprises qui engageront un apprenti pour la rentrée d'août 2023.

Lors de la dernière Conférence des Commissions de cours, la CIFIC-CH a présenté son concept d'information et de formation. Elle a invité chaque Commission à choisir un « Trainer », chargé de former les formateurs en entreprises et les animateurs des CI. Après concertation avec la CIFIC-JB le mandat a été confié à Pierre Nendaz, qui nous accompagne depuis de longues années. Ses frais de formation sont donc partagés entre les deux Commissions.

La CIFIC-CH a organisé un premier cours, sur un jour et demi, en janvier et février 2023, en lien avec la formation des formateurs. Un cours destiné aux animateurs des CI est fixé au 15 juin 2023.

Les cours organisés dans le Jura pour les formateurs en entreprise et qui seront animés par Pierre Nendaz, ont été fixés aux mois de juin, août et novembre de cette année pour le cours de base et le cours d'approfondissement pour la nouvelle formation. Il a été convenu avec la CIFIC-JB que les formateurs en entreprises pourront suivre les cours indépendamment dans les deux régions.

Les animateurs CI se retrouveront au mois de juillet afin de préparer les premiers cours interentreprise.

En parallèle, la division commerciale du CEJEF organisera des séances d'information pour la partie école de la formation.

Toujours en lien avec la formation des formateurs en entreprise, le cours de base a réuni 24 personnes et le cours de la théorie à la pratique a vu la participation de 19 personnes.

Vincent Chételat remercie les membres du Comité pour la confiance accordée à la Commission de formation, les membres de cette Commission pour le travail accompli et également les animateurs des CI, ainsi que tous les experts sans oublier les deux chefs experts précédemment cités. Toutes ces personnes participent au bon fonctionnement de la formation d'employé de commerce.

Il conclut son propos en remerciant Marlyse Fuhrer pour sa collaboration durant de nombreuses années. Il lui souhaite ses meilleurs vœux et une agréable retraite.

Vincent Bédât remercie Vincent Chételat pour son rapport et pour le travail de qualité fourni.

## **5. Election partielle au Comité**

### 5.1 Comité

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Le Comité ayant été élu en 2020, il n'y a pas lieu de le réélire cette année.

Toutefois, Catherine Monnerat a fait part de sa démission du Comité, en raison de son départ en retraite. Elle a siégé au sein du Comité depuis avril 2015 et représentait la République et Canton du Jura. Elle a été remerciée pour son engagement et sa collaboration lors de la dernière séance du Comité et une petite attention lui a été remise.

Pour la remplacer, la RCJU propose la candidature d'Elodie Lovis. Elle est acceptée à l'unanimité et par acclamations. Le président lui adresse ses félicitations et lui souhaite la bienvenue.

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- Vincent Bédât, FER-Arcju, président
- François Biedermann, AJECA-JU, vice-président
- Pierre-Alain Berret, CCIJ
- Jonathan Chevrolet, RCJU
- Vincent Joliat, Sec Jura
- Elodie Lovis, RCJU
- Loïc Stalder, division commerciale du CEJEF

## **6. Election l'Organe de contrôle (Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl)**

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'Organe de contrôle pour un contrôle restreint pour un nouvel exercice.

## **7. Comptes 2021 – 2022**

Mme Noémie Milan présente les comptes de l'exercice 2021 – 2022.

### **a) Comptes « Administration »**

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 22'200.00**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 18'900.00 auxquels s'ajoutent des produits divers liés aux sanctions des personnes en formation (CHF 800.00) ainsi qu'à la participation financière au Salon de la formation par la CIFIC-Jura bernois (CHF 2'500.00) pour un total de CHF 3'300.00.

Les charges de personnel se montent à **CHF 342.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 16'274.20**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 6'769.55, de frais comptables pour CHF 2'038.60, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00, de frais de port, téléphones et matériel de bureau pour CHF 2'266.06, et d'un divers (participation au Salon de la formation) pour CHF 5'000.00.

Avec un total de charges de CHF 16'616.20 et de produits de CHF 22'200.00, le compte d'exploitation de l'exercice 2021 – 2022 boucle avec un bénéfice net de **CHF 5'583.80**.

### **b) Comptes « Cours interentreprises »**

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 190'457.60**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 3'760.00, des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 40'760.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 103'420.00 et pour la plate-forme Konvink pour 41'257.60.

Les charges de personnel se montent à **CHF 97'150.35**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 95'489.15**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 9'920.00, de subventions pour le blended learning pour CHF 9'800.00, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 38'880.00, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 42'889.15.

Avec un total de charges de CHF 192'639.50 et de produits de CHF 190'457.60, le compte d'exploitation de l'exercice 2021 – 2022 boucle avec une perte de **CHF 2'181.90**.

### **c) Bilan**

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2022, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 85'218.40
- de débiteurs pour CHF 2'970.00
- d'un stock de matériel d'enseignement pour CHF 9'440.00 (DFP)
- et des actifs de régularisation à hauteur de 2'500.00 (ce montant représente la participation financière de la CIFIC-Jura bernois au Salon de la formation)

**Soit un total des actifs de CHF 100'128.40**

Au passif, nous enregistrons

Des fonds étrangers pour un montant total de **CHF 12'579.85**, constitués

- de créanciers de CHF 10'679.85 (animateurs CI et factures CCIJ pour la gestion du secrétariat réglés depuis lors)
- de passifs de régularisation pour CHF 1'900.00 (provision pour frais comptables, réglée depuis lors)

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 84'146.65**, constitués

- d'un fonds de réserve pour les cours interentreprises CHF 64'761.90
- du bénéfice reporté de CHF 19'384.75

Des fonds propres pour un montant de **CHF 3'401.90**

**Soit un total des passifs de CHF 100'128.40.**

Le capital au 1<sup>er</sup> août 2021 était de CHF 10'195.20. Avec le bénéfice net du compte « Administration » de l'Association de CHF 5'583.80 et la perte nette du compte « Cours interentreprises » de CHF 2'181.90, le capital au 31 juillet 2022 se monte à **CHF 13'597.10**. Quant au bénéfice global, il se monte à **CHF 3'401.90**.

Vincent Bédât remercie Noémie Milan pour la présentation des comptes.

## **8. Rapport de l'Organe de contrôle**

Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Schaffner indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCI-JU pour le mandat qui lui a été confié.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2021 – 2022 et donne décharge au Comité.

## **9. Fixation des cotisations**

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.00/année + CHF 100.00/année et par personne en formation dès la 2<sup>e</sup> personne en formation.

Soit :           0 et 1 personne en formation : CHF 100.00/année  
                  2 personnes en formation : CHF 200.00/année  
                  etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- prix du cours à CHF 120.00/jour contre CHF 180.00/jour pour les non-membres (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs (payant pour les non-membres)
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **10. Budget 2022 – 2023**

Mme Noémie Milan présente le budget de l'exercice 2022 – 2023.

### **a) Comptes « Administration »**

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 21'000.00**. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 19'000.00 et des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non-membres pour CHF 2'000.00.

Les charges de personnels se montent à CHF 1'200.00. Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 24'200.00. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 10'000.00, de frais comptables pour CHF 2'000.00, de la formation des formateurs de CHF 12'000.00 et des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00.

Le compte de résultat pour l'exercice 2022 – 2023 laisse donc apparaître une perte de **CHF 4'400.00**.

### **b) Comptes des « Cours interentreprises »**

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 164'000.00**. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 8'000.00, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 28'480.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 95'040.00, et pour la plate-forme Konvink pour 32'480.00.

Les charges de personnel se montent à CHF 92'000.00.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 72'000.00. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 8'000.00, de subventions pour le blended learning pour CHF 9'900.00, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 32'480.00, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 42'400.00, ainsi qu'un montant de CHF 20'780.00 pour le fond de réserve CI. Le total des charges se monte à **CHF 164'000.00**.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2022 – 2023 boucle avec un résultat équilibré de **CHF 0.00**.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget 2022-2023, tel que présenté.

## **11. Décision de principe sur la participation au Salon de la formation 2024**

La prochaine édition du Salon interjurassien de la formation professionnelle se déroulera du 28 février au 3 mars 2024, au Forum de l'Arc, à Moutier.

L'Assemblée accepte à l'unanimité d'apporter une contribution financière de CHF 5'000.00 au maximum pour la mise en valeur des professions commerciales.

A l'instar des éditions précédentes, la CIFIC du Jura bernois sera sollicitée pour une participation à cette contribution.



## **12. Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

Vincent Bédard donne la parole à Camille Cattin pour la présentation de son exposé. A l'issue de celui-ci, et à la demande des participants, elle enverra au secrétariat un guide pour l'accompagnement des jeunes qui sera inséré sur le site de l'AFCI-JU.

M. Vincent Bédard remercie Mme Cattin pour sa présentation et lui remet une petite attention. Il clôt l'Assemblée, remercie chacun de sa présence et invite les participants à un apéritif-dînatoire.

AFCI-JU



Marlyse Fuhrer  
Secrétaire-trésorière

Début : 17h00

Fin : 18h15